



ASSETEC

N/R : CC/NA 12 14/15

Paris, le 15 octobre 2014

Chers Collègues,

Comme vous le savez, le décret 2014-340 fixe les missions et le service de l'ensemble des enseignants du second degré, certifiés, agrégés, PLP et professeurs d'EPS. Il remplace notamment les décrets dits « de 1950 » dont l'application était source de nombreux contentieux.

Ce nouveau décret apporte de réelles améliorations pour les collègues parmi lesquelles l'attribution automatique d'une heure de décharge pour les services sur deux communes, le bénéfice d'une pondération en REP+, la création de nouvelles indemnités...

Dans le nouveau système l'ensemble des heures dites « de labo », (Sciences physique, SVT, Technologie, Histoire-Géo) sont remplacées par un système d'indemnités. En la matière, toutes les disciplines sont traitées de la même façon.

Le SE-Unsa a demandé et obtenu que l'attribution de ces indemnités soit cadrée par circulaire ministérielle. Pour le SE-Unsa, les disciplines qui ont actuellement une heure « de labo » doivent automatiquement en bénéficier. Ce dispositif pourrait permettre le retour d'une indemnisation dans les établissements où l'heure de laboratoire de Technologie n'était plus attribuée en raison d'interprétations restrictives des décrets de 1950.

L'heure de décharge maintenue pour les enseignants de SVT et de Sciences physiques est l'heure dite « de vaisselle ». Elle n'a jamais existé pour les professeurs de Technologie. Pour le SE-Unsa, la demande d'attribution de cette heure aux professeurs de Technologie est parfaitement légitime. Nous avons donc déposé un amendement en ce sens devant le CTM du 27 mars.

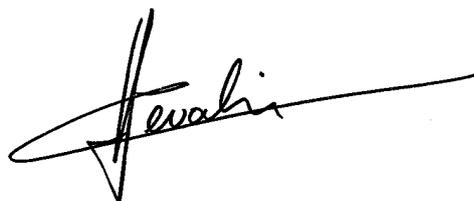
.../...

Vous pouvez le consulter ici : <http://www.se-uns.org/spip.php?article6708#Techno>

Notre amendement a reçu un avis favorable du CTM mais n'a finalement pas été retenu par l'administration. Toutefois, le ministère s'est engagé à ce que la question soit traitée dans le volet indemnitaire.

Compte tenu des garanties apportées et des améliorations pour les collègues, l'appréciation globale du SE-Unsa sur le texte ne pouvait être que positive. Notre vote au CTM acte les progrès obtenus par la négociation. Pour autant, nous ne considérons pas le dossier comme clos. Le nouveau texte peut encore être amélioré par exemple sur la question de la Technologie. Nous continuerons à agir en ce sens auprès du ministère.

Très cordialement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA